

Havelange, le 6 novembre 2013

Assesse – Opération de développement rural**Compte-rendu de la réunion du groupe de travail « Nature et environnement »**

23 octobre 2013 – Crupet

Participants

ANDRÉ-DUMONT Florence, BINAMÉ Domnine, BLEROT Philippe, BROHET Michel, DELFOSSE Julien, DE BRUYN Alain, HESS Virginie, MINE Marie-France, STEENHAUT Daniel, VANDEZANDE Luc et VAN OUTRYVE D'YDEWALLE Marc

Pour le GAL Pays des Tiges et Chavées : GRANDJEAN Valérie

Pour le Département de la Nature et des Forêts : PETIT Philippe

Pour le Collège Communal : WANT Didier

Pour l'Administration communale : GILSON Sylvie (agent-relais ODR)

Pour l'INASEP : WEBER Frédérique

Pour la Fondation Rurale de Wallonie : DEFAYS Denis, DELACHARLERIE Adrien et LIGOT Geoffrey

Excusés

DAUWEN Marcel, DETRAUX Didier, FRIPIAT Joseph, GILLEKENS Michel, GILLOTAY Jean-Marie, LAFFINEUR Isabelle et ULENS Ingrid

0. Ordre du jour

1. Contexte de la réunion: l'ODR d'Assesse
2. Le cadre du GT « Nature et Environnement »
3. Objectifs de la réunion
4. Nature et Environnement: « Le champ des possibles »
5. Caractéristiques du milieu naturel assessois
6. Travail individuel: identification des actions à mener
7. Travail en sous-groupes: sélection et description des projets prioritaires
8. Retour en séance plénière
9. Les suites

1. Contexte de la réunion : l'ODR d'Assesse

Cette réunion est organisée dans le cadre de l'Opération de Développement Rural (ODR) d'Assesse. A ce stade de l'opération, les mandataires et les habitants réfléchissent à la manière de relever les 4 grands enjeux/défis identifiés fin 2011, notamment via la consultation des habitants.

C'est autour d'un de ces 4 défis (« **D'ici 2025, préservons à Assesse un cadre de vie rural dans le respect du développement durable** ») qu'un groupe de travail (GT) « Cadre de vie » s'est réuni au printemps 2012 avec comme mission, sur base de la situation actuelle de la commune, de définir des propositions d'OBJECTIFS (le « Où va-t-on? »). A ce jour, la Commune dispose donc d'une première formulation d'objectifs à atteindre (qui pourrait encore évoluer). Le défi « Cadre de vie » se décline ainsi en 4 objectifs :

- Protéger et mettre en valeur les patrimoines bâtis, naturel et culturel.
- Gérer durablement l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire.
- Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous.
- Diversifier l'offre en logement (acquisitif et locatif/privé et public).

Lors de ce GT, plusieurs changements ont été proposés. Deux d'entre eux avaient trait d'une part, à la sensibilisation de la population à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel, et d'autre part à la gestion naturelle et respectueuse des espaces naturels, agricoles et particuliers. Plusieurs idées de projets ont également été émises. C'est pourquoi il a été décidé en concertation avec le Collège communal de mettre en place un **GT « Nature et Environnement »** chargé de poursuivre la réflexion et d'identifier les **PROJETS** à programmer sur 10 ans (le « Comment ? ») en matière d'environnement.

2. Le cadre du GT Nature et environnement

Les thématiques abordées dans le cadre du GT Nature et environnement sont les suivantes :

- la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel (faune, flore et habitats ou espaces naturels)
- la protection de l'environnement :
 - la propreté
 - la gestion des déchets municipaux
 - la collecte et le traitement des eaux usées
 - la protection des eaux de surface et des captages d'eau
 - la protection des sols
- la sensibilisation et l'éducation à la nature et à l'environnement

Les questions relatives à l'énergie, l'aménagement du territoire et la mobilité, bien qu'étroitement liées à la thématique environnementale, ont été ou seront abordées dans d'autres espaces de consultation.

3. Objectifs de la réunion

- Informer les participants :
 - par rapport aux pratiques menées ici et ailleurs en matière de protection de l'environnement et de conservation de la nature (ce que peut faire une commune pour l'environnement et la nature) ;
 - par rapport aux caractéristiques du milieu naturel assessois.
- Identifier ensemble les projets à mettre en œuvre dans la commune en matière de nature et d'environnement, en se focalisant sur ceux qui auront un véritable effet de levier pour le développement communal.

4. Nature et Environnement: « Le champ des possibles »

→ Cf. annexe 1 : Diaporama FRW (dias 7 à 14)

5. Caractéristiques du milieu naturel assessois (par Daniel Steenhaut)

→ Cf. annexe 2 : Diaporama D. Steenhaut

6. Travail individuel: identification des actions à mener

Les participants sont invités à prendre connaissance d'un recueil de documents (cf. annexe 3 : Documents de travail) comportant :

- un diagnostic local « Nature et Environnement » (forces et faiblesses de la commune) ;
- une liste des actions menées en la matière à Assesse ;
- une liste des idées de projet déjà émises lors du GT « Cadre de vie ».

Sur base de ces documents, il est demandé aux participants d'identifier par écrit de une à trois idées de projets qui répondent à la situation spécifique d'Assesse.

7. Identification des projets à intégrer au PCDR

Etant donné l'heure avancée, la méthode de travail est adaptée et il est proposé aux participants d'aborder lors d'un débat en plénière leurs idées de projets. Les fruits de ces discussions et de l'exercice individuel sont compilés ci-dessous sous forme d'ébauches de fiches-projets. Ces dernières sont plus ou moins complètes, selon l'état d'avancement des réflexions du GT.

NB : A ce stade de l'ODR, certaines rubriques des fiches-projets (« Justification », « Contribution au développement durable ») ne sont pas encore complétées ; elles le seront par la suite, notamment grâce au travail de l'auteur de PCDR.

NB : Notez que plusieurs des fiches-projets (FP) suivantes pourraient être regroupées sous l'intitulé de la FP 2 « Elaboration et mise en œuvre d'un PCDN », si cette dernière est retenue par la CLDR. Mais pour l'heure, pour une meilleure lisibilité des projets, l'option prise a été de regrouper dans la FP 2 uniquement les actions pour lesquelles l'étude de réseau écologique du PCDN serait un préalable nécessaire.

GT NATURE ET ENVIRONNEMENT - Fiche-projet (FP) 1

Mise à disposition de la Commune de ressources humaines, techniques et financières en matière de nature et d'environnement

Description

Le préalable à la mise en œuvre de la plupart des fiches-projets « Nature et environnement » du PCDR est la mise à disposition de l'administration communale de ressources lui permettant de gérer efficacement ces matières. Sont à envisager :

- 1.1. Engagement ou formation d'un conseiller en environnement par la Commune.** Il s'agit d'une personne de contact et d'information pour la population sur toutes les questions relatives à la protection de l'environnement. Le conseiller en environnement assume un rôle d'impulsion dans la commune. Il veille notamment à:
 - coordonner les diverses planifications environnementales mises en place au sein de la commune, en ce compris l'agenda 21 local;
 - gérer les dossiers environnementaux en cours dans la commune et constituer un relais dans leur gestion transversale;
 - créer un dialogue avec la population en vue d'assurer la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorable à l'environnement.
- 1.2. Mise à disposition de la Commune d'une couche cartographique « nature ».** Cet outil permettra au service urbanisme d'améliorer la prise en compte des critères environnementaux dans ses prises de décisions.
- 1.3. Octroi d'un statut juridique de protection aux Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) situés sur le territoire communal.**

Lien à faire

- Toutes les autres FP Nature et environnement.

Justification

Pour mener à bien des actions en matière de nature et d'environnement, il est tout d'abord primordial que la Commune puisse disposer d'une personne avec les compétences et le temps nécessaire pour porter ces projets. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

Porteur(s)

- Commune

Partenaire(s) éventuel(s)

- Région wallonne

Public(s) visé(s)

- Administration communale

Contribution au DD

Informations complémentaires

Des subsides sont théoriquement disponibles pour les communes auprès de la Région wallonne pour l'engagement d'un conseiller en environnement (20.000 euros par an pour un temps plein).

GT NATURE ET ENVIRONNEMENT - FP 2

Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

Description

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) a pour objectif de maintenir, de développer et/ou de restaurer la biodiversité sur un territoire communal en impliquant tous les acteurs locaux et après avoir dégagé une vision commune de la nature et de son avenir au niveau local.

Les piliers du PCDN

- une volonté communale : la Commune coordonne le PCDN.
- une étude du réseau écologique de la commune : un bureau d'étude se charge de faire l'inventaire de la faune et de la flore locales. Il fournit un rapport reprenant aussi les zones où le maillage devrait être amélioré, restauré et/ou conservé.
- la participation citoyenne : un partenariat composé de toute personne désireuse de s'investir et représentant la diversité des acteurs locaux (élus, citoyens, naturalistes, agriculteurs, chasseurs, enseignants, etc.), décidera des actions à mener et les réalisera.

Les étapes

1. **La mise en place du partenariat** : après une réunion d'information et de sensibilisation auprès de la population, un partenariat est créé. Les membres se réunissant autour d'un but commun : la préservation de la nature.
2. **L'étude du réseau écologique** : qui servira de document de référence afin de définir quelles actions mettre en place et où les réaliser.
3. **La formation de groupes de travail et l'élaboration du plan d'actions** : les partenaires se réunissent en groupes de travail thématiques (GT). Chaque groupe déterminera ses objectifs et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.
4. **L'approbation du PCDN et la signature de la Charte PCDN** : le PCDN doit être approuvé par le Conseil communal et une charte signée par les différents partenaires, qui s'engagent de cette manière à mettre en œuvre les actions du plan.
5. **La mise en œuvre des actions** (même si des actions peuvent déjà être réalisées auparavant).

Types d'actions

- des actions concrètes : des plantations, la création de mares, la réhabilitation de sentiers, etc.
- des actions de sensibilisation : des expositions, des stands PCDN lors de manifestations diverses, des visites avec des écoles, etc.

A Assesse...

L'étude de réseau écologique devrait permettre d'inventorier et d'identifier dans la commune les sites naturels méritant d'être protégés et/ou valorisés de par leur intérêt en termes de biodiversité (écosystème particulier, flore et/ou faune intéressante, etc.). Cet inventaire devrait également cibler les sites présentant des conditions particulièrement favorables à une action communale (exemple : sites

appartenant à la Commune). Il devrait aller plus loin que l' « Etude et cartographie du réseau écologique de la Commune d'Assesse » réalisée en 2010 par Faune et Biotopes asbl, et être un outil pratique ciblant des endroits et des mesures précises.

En fonction des résultats de cette étude, différents types d'actions pourraient être envisagées, telles que :

- 3.1. Protection, restauration et valorisation de sites naturels identifiés par l'étude de réseau écologique**, avec une dimension didactique et éducative. Des zones humides (à l'image de la réserve Naturelle de Baives) pourraient notamment être protégées, voire créées (des subsides sont disponibles pour la création de mares dans le cadre de la Semaine de l'Arbre).
- 3.2. Création d'un maillage écologique (plantation de haies/d'arbres) entre certains sites identifiés**,
 - soit **en partenariat avec les propriétaires privés** (dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune, un soutien aux agriculteurs est prévu pour mettre en place des mesures d'agroforesterie, que cela soit pour protéger des sols ou favoriser la biodiversité) ;
 - soit **en utilisant les propriétés, voiries, chemins et sentiers communaux** (des subsides existent à cet effet) : une journée de plantation d'arbres et de haies pourrait être organisée à cet effet une fois par an, avec la population.
- 3.3. Aménagement d'aires de repos didactiques aux abords de sites naturels situés le long des sentiers balisés**. Le projet consisterait en l'aménagement d'aires de repos et de pique-nique avec une dimension didactique et éducative aux abords de sites naturels d'un intérêt particulier et situés le long des sentiers balisés de la commune. Un mobilier urbain adapté permettrait d'allier ces deux fonctions (de détente et éducative). Il est possible d'obtenir des subsides pour ce type d'aménagements via l'OTA.
- 3.4. Organisation d'actions de nettoyage de certains cours d'eau** (ruisseaux encombrés)
- 3.5. Aménagement d'un crapauduc**

Lien à faire

- Toutes les autres FP Nature et environnement.

Justification

- Un groupe de citoyens motivés existe à Assesse. La quasi-totalité des personnes présentes au GT Nature et environnement du 23/10/2013 à Crupet s'est déclarée prête à s'impliquer dans une éventuelle action concrète.
- Grâce à l'implication des acteurs, le PCDN permettrait de rendre les actions pérennes.

Porteur(s)

- Commune

Partenaire(s) éventuel(s)

- GAL
- DNF
- Groupe Chemins et Sentiers Public Assessois
- Ecoles
- Citoyens, etc.

Public(s) visé(s)

- Habitants
- Ecoles
- Touristes
- Marcheurs, cyclistes, cavaliers
- Personnes à mobilité réduite

Contribution au DD

Informations complémentaires

- La Région wallonne octroie des subsides aux communes en PCDN :
 - o 15.000 euros pour l'état des lieux du réseau écologique ;
 - o 3.000 euros pour le lancement du PCDN ;
 - o 5.000 euros par an pour la mise en œuvre des projets.

En fonction de la nature des actions, ces dernières peuvent évidemment aussi recourir à d'autres sources de subventionnement spécifiques.

- Le site du Château de la Poste pourrait se prêter à des actions de préservation de la nature.

GT NATURE ET ENVIRONNEMENT – FP 3

Aménagement du site naturel de l'ancienne carrière de Sorinne-la-Longue

Description

L'ancienne carrière de Sorinne-la-Longue (extraction de pierres) constitue à la fois un témoin historique du bâti traditionnel condruzien et une richesse naturelle en termes de biodiversité, avec un écosystème composé de trois points d'eau (deux étangs et la carrière en elle-même) ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques.

Son aménagement passerait par :

- le curage et le nettoyage du site (car il fut dans le passé utilisé comme dépotoir communal) ;
- sa valorisation par la création d'un parcours didactique (panneaux) et d'aires de repos.

Lien à faire

- FP 1 : Mise à disposition de la Commune de ressources humaines, techniques et financières en matière de nature et d'environnement
- FP 2 : Elaboration et mise en œuvre d'un PCDN (pourrait être un des projets du PCDN)
- FP 4 : Création d'outils et organisation d'actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement

Justification

- Le fait que le terrain soit propriété communale faciliterait la mise en œuvre du projet.
- De nombreux cars (notamment des étudiants flamands) s'arrêtent à Sorinne-la-Longue afin d'y expliquer les caractéristiques paysagères du Condroz. Or, peu d'activités leur sont proposées.
- La réhabilitation de cet ancien dépotoir serait en quelque sorte un juste retour des choses.

Porteur(s)

- Commune

Partenaire(s) éventuel(s)

- Comité(s) du village de Sorinne-la-Longue
- Groupe Chemin et Sentiers Publics Assessois
- GAL
- DNF
- PCDN
- Fondation Roi Baudouin

Public(s) visé(s)

- Habitants
- Ecoles
- Touristes

Contribution au DD

Création d'outils et organisation d'actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement

Description

Il s'agit de multiplier les outils de sensibilisation, en adaptant ceux-ci au public visé et en informant efficacement la population. Seront utilisés pour ce faire tous les canaux de communication disponibles et envisageables dans la commune, dont évidemment le bulletin communal (cf. défi Démocratie locale). Diverses actions pourront ainsi être mises en place :

- 2.1. Elaboration d'un livret didactique/éducatif sur la nature à Assesse**, basé sur l'exposé réalisé par Daniel Steenhaut lors de la réunion du GT Nature et environnement du 23/10/2013 à Crupet. Ce livret pourrait être disponible en format électronique et/ou imprimé. Il pourrait également servir d'outil de promotion touristique, la nature étant le principal attrait de la commune en la matière. Le contenu de ce livret pourrait aussi être adapté pour la réalisation de balades didactiques enregistrées.
- 2.2. Elaboration d'une brochure à destination des habitants d'Assesse** (y compris les utilisateurs de la zone d'activités économiques de la Fagne), avec des informations et des recommandations sur :
 - la **richesse du cadre environnemental/naturel** de la commune (en lien avec le point 4.1) ;
 - la **gestion naturelle des jardins** (plantation d'espèces indigènes, jardin favorisant la biodiversité, prés fleuris, alternatives aux pesticides – notamment à proximité des cours d'eau / avec sensibilisation quant à leurs dangers sanitaires et environnementaux –, etc.).

Cette brochure devrait être réalisée en coordination avec les actions de protection des abeilles entreprises dans la commune (Plan Maya). Elle serait aussi remise systématiquement aux nouveaux habitants, dont toutes les personnes introduisant une demande de permis de bâtir.
- 2.3. Création d'un outil de sensibilisation et d'information sur les systèmes d'épuration individuelle des eaux usées**, avec des renseignements quant aux critères demandés par la Région wallonne et des exemples concrets. Cet outil serait destiné à toutes les personnes devant (leur habitation étant situé dans une zone d'épuration individuelle) ou voulant (leur habitation étant située dans une zone d'épuration collective non équipée) installer un tel système.
- 2.4. Organisation d'actions de sensibilisation des agriculteurs quant à l'agro-écologie**, dont des actions spécifiques sur :
 - la **protection des berges**, et ce en
 - o donnant une visibilité accrue au projet pilote mis en œuvre par le GAL ;
 - o incitant les agriculteurs à clôturer les bords de ruisseau via l'octroi de subsides.
 - les **alternatives à l'utilisation des pesticides sous les clôtures** ;
 - l'**intérêt de l'agroforesterie** (et les subsides disponibles à cet effet dans le cadre de la réforme de la PAC).
- 2.5. Développement du potentiel éducatif du bois didactique de Courrière**, en concertation et partenariat avec tous les acteurs concernés : la Commune (notamment les services de l'urbanisme, du tourisme – subsides disponibles –, l'éco-passeur, etc.), le DNF, le Groupe Chemins et Sentiers, le GAL, etc.
- 2.6. Organisation d'actions de sensibilisation autour de la thématique de l'alimentation**
- 2.7. Création de synergies entre le Mois de la Nature à Assesse et le Festival Nature de Namur**
- 2.8. Création d'une Maison/Musée de l'Agriculture**

Lien à faire

- FP 1 : Mise à disposition de la Commune de ressources humaines, techniques et financières en matière de nature et d'environnement
- FP 2 : Elaboration et mise en œuvre d'un PCDN (pourrait être un des projets du PCDN)
- FP 3 : Aménagement du site naturel de l'ancienne carrière de Sorinne-la-Longue

Justification

Porteur(s)

- Commune

Partenaire(s) éventuel(s)

- GAL
- DNF
- PCDN
- Région wallonne
- Groupe Chemins et Sentiers

Public(s) visé(s)

- Habitants (dont nouveaux habitants)
- Agriculteurs
- Ecoles
- Touristes

Contribution au DD

GT NATURE ET ENVIRONNEMENT - FP 5

Création d'un ou de plusieurs systèmes d'épuration des eaux usées par lagunage

Description

Ce projet a pour objectif de remédier au fait que, dans certaines zones d'épuration collective, certains villages/rues/habitations ne bénéficient pas encore d'un raccordement à un système d'égouttage et/ou à une station d'épuration. La création de lagunages permettrait de pallier à cette absence grâce à une technique naturelle.

Un tel système serait notamment opportun à Sorinne-la-Longue, où il n'y a actuellement pas d'épuration des eaux usées.

Lien à faire

- FP 4 : Création d'outils et organisation d'actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement

Justification

Porteur(s)

- Commune

Partenaire(s) éventuel(s)

Public(s) visé(s)

- Habitants
- Candidats bâtisseurs (particuliers et promoteurs)

Contribution au DD

Informations complémentaires

La rénovation de la rue du Centre à Sorinne-la-Longue est prévue dans les prochaines années et pourrait être l'opportunité d'y raccorder les égouts à un système de lagunage.

GT NATURE ET ENVIRONNEMENT - FP 6

Positionnement de la Commune d'Assesse comme commune pilote et/ou exemplaire dans une série de domaines en lien avec le développement durable

Description

Certaines actions pouvant être qualifiées de bonnes pratiques en termes de développement durable ont été ou seront réalisées prochainement par la Commune d'Assesse et/ou ses partenaires. Par exemple :

- la totalité des bois communaux est certifiée PEFC ;
- un projet pilote de protection des berges a été mis en œuvre par le GAL ;
- un plan de gestion différenciée des espaces publics ;
- etc.

Ce projet consisterait, d'une part, en la mise en valeur de ces bonnes pratiques (afin d'en faire des outils de sensibilisation de la population) et, d'autre part, en leur multiplication. A ce titre, il serait notamment important que l'Administration communale accentue son rôle d'exemple en termes de développement durable, en adoptant une série de bonnes pratiques environnementales et sociales dans son fonctionnement quotidien, notamment en termes de :

- compostage et tri des déchets ;
- utilisation des imprimantes (systématiser le recto/verso) ;
- utilisation de papier recyclé (voire labellisé FSC) ; etc.

Lien à faire

- FP 1 : Mise à disposition de la Commune de ressources humaines, techniques et financières en matière de nature et d'environnement
- FP 4 : Création d'outils et organisation d'actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement
- Défi Démocratie locale

Justification

Porteur(s)

- Commune

Partenaire(s) éventuel(s)

Public(s) visé(s)

- Administration communale
- Habitants

Contribution au DD

GT NATURE ET ENVIRONNEMENT - FP 7

Mise en place d'une réflexion participative sur la gestion durable de la forêt

Description

Le projet consisterait en la consultation des acteurs locaux actifs dans des domaines en relation avec la forêt, dans le but de réfléchir ensemble à un mode de gestion durable de cette dernière.

Lien à faire

- FP 1 : Mise à disposition de la Commune de ressources humaines, techniques et financières en matière de nature et d'environnement
- FP 2 : Elaboration et mise en œuvre d'un PCDN
- FP 4 : Création d'outils et organisation d'actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement

Justification

Porteur(s)

- GAL
- Commune

Partenaire(s) éventuel(s)

- DNF

Public(s) visé(s)

- Habitants
- Utilisateurs de la forêt

Contribution au DD

Outre cette série de projets pour l'avenir de la commune, une idée de projet évoquée lors de la réunion est en réalité déjà en cours d'exécution : la Commune est sur le point de mettre en place **un plan de gestion différenciée des espaces publics, accompagné d'actions de sensibilisation de la population par rapport à l'utilisation des pesticides dans les espaces privés**. Cette action ne fera donc pas l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR

8. Les suites

Le fruit du travail du GT Nature et environnement sera transmis à la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), dont le rôle sera de :

- vérifier la cohérence des propositions des différents GT avec la stratégie de développement ;
- envisager la faisabilité technique et financière des projets esquissés par les GT ;
- compléter, préciser, amender ces projets si nécessaire ;
- prioriser les projets.

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à :

- consulter le site internet de la Commune (www.assesse.be)
- contacter la FRW : Geoffrey LIGOT - g.ligot@frw.be - 083/67 02 60



Merci pour votre participation !